

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 1908)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CE372

présenté par

Mme Panot, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

La durée d'exploitation des réacteurs nucléaires sur le territoire français est limitée à 40 années à compter de leur année de mise en service.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement nous proposons de limiter la durée de vie des centrales nucléaires françaises à 40 ans.

À l'origine prévues pour fonctionner 30 ans, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) peut autoriser EDF à prolonger la durée de vie de ses centrales par tranches de 10 ans à condition de respecter un certain nombre de normes de sécurité. EDF espère ainsi prolonger la durée de vie de ses centrales pour atteindre 50 ou 60 ans.

En plus des risques que cela comporte, ces prolongations nécessitent des travaux colossaux appelés « grand carénage ». La Cour des comptes a estimé en 2016 que les coûts d'entretien et d'exploitation des 58 réacteurs français à l'horizon 2030 serait de 100 milliards d'euros. Autant d'argent qui ne sera pas investi en faveur de la transition énergétique !

Nous sommes à un tournant : parmi les 58 réacteurs nucléaires français, 75 % auront quarante ans de vie d'ici 2027. Nous pensons qu'il est nécessaire de limiter les risques d'accident au maximum et d'utiliser ces sommes pour investir dans les énergies renouvelables. Ceci implique de mettre fin à ce grand carénage ruineux et de limiter la durée de vie des centrales nucléaires à 40 ans.